Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500788-20260505-2026_030-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE GRAND Frédéric, maire
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Présents : M. LE GRAND Frédéric, M. GOLLANDEAU Didier, Mme DERRIEN Audrey, M. BERTOT Mathieu, Mme MUNIER Delphine, Mme GEFFRELOT Anne, Mme FLAUX Bénédicte, Mme BERTOT Ségolène, Mme CRUBLET Stéphanie, M. LAMBERT Richard, M. GANCHE Alexis, M. DERINE Kyllian, Mme GEST Céline, M. DELAUNAY Xavier, Mme BEREST Audrey
Absents : néant
Secrétaire de Séance : Mme MUNIER Delphine
Date de convocation : 30 avril 2026

****

Délibération n° 2026-030 - Liste proposition personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.
Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 7 membres : le maire ou son adjoint, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.
Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :
- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DRESSE, sur proposition de M. le maire, la liste de 24 noms suivante :

Armel LEBRET	Aurélie BURET	Gilles BOURGAIN	Yanne DERIEN
François PELTIER	Marie-Odile COUAPEL	Blandine AILLET	Marie-Thérèse BARBÉ
Florine FIAND	Véronique GUERIN	Jean-François BOLLENS	Pascal AME
Jean-Luc CHISTREL	Annie LAMINE	Sylvie DUFOUR	Nicole THEBAUT
Daniel ARMAN	Patrick MAILLARD	Morgan ETES	Benoit KADET
Arnaud MUNIER	Michel MARTIN	Lucas LEGRAND	Jean-Marie LECHAUX

Suivent les signatures
Extrait certifié conforme
Cherrueix, le 05 mai 2026

La secrétaire de séance,
Mme MUNIER Delphine

Le Maire,
Frédéric LE GRAND

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication du Affiché le